

CHARTRE SPOS du lycée :

Aide et conseil aux jeunes

Objectifs communs pour le travail d'aide et de conseil aux jeunes réalisé par les assistant/es sociaux/ales, les éducateur/trices gradué/es et les psychologues des SPOS et du CPOS.

- Dans une optique de promotion de la santé (selon la définition donnée par l'Organisation mondiale de la santé), les interventions SPOS/CPOS sont préventives, éducatives ou curatives.
- Les membres du SPOS/CPOS, en tant qu'acteurs de première ligne, font connaître les services qu'ils offrent et construisent une relation de confiance et de collaboration avec les jeunes.
- Les membres SPOS/CPOS construisent des réseaux d'aide entre les partenaires de la communauté scolaire et les services d'aide externes. Ils adaptent régulièrement leurs méthodes pour répondre au mieux aux besoins des jeunes.
- Les membres SPOS/CPOS participent au dépistage des jeunes présentant des risques sur les domaines relationnel, psychologique, comportemental ou social et proposent une prise en charge adaptée.
- La consultation met en évidence les ressources de l'adolescent et de sa famille et stimule la recherche de nouvelles perspectives et de possibilités pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés par l'institution, la famille ou le jeune.
- Les accompagnements à long terme permettent à l'adolescent de réfléchir et de prendre conscience de sa trajectoire de vie et de son identité, de renforcer son estime de soi, de reprendre confiance en ses capacités et de renforcer ses liens avec ses proches et dans les groupes qu'il fréquente.

Orientation

Objectifs communs pour le travail de l'orientation réalisé par les assistant/es sociaux/ales, les éducateurs/trices gradué/es et les psychologues des SPOS et du CPOS.

Pour les SPOS et le CPOS, l'orientation scolaire est un processus qui doit permettre aux jeunes de développer des compétences, des connaissances et des attitudes favorisant une auto-évaluation et une gestion efficace de leurs parcours personnel et professionnel.

Afin de réaliser ces objectifs, les SPOS et le CPOS ont pour mission de :

- aider les élèves à prendre conscience de leurs capacités et de leurs aspirations,
- informer les élèves et leurs parents et les conseiller sur les possibilités de poursuite des études et les possibilités de formation professionnelle,
- guider les élèves dans leur choix et les aider à élaborer un projet d'orientation professionnelle,
- informer les élèves sur les progrès réalisés et leur proposer des mesures pour développer davantage leurs compétences,
- aider les jeunes à mieux connaître les formations et le marché de l'emploi, à développer leur connaissance de soi, leur capacité à décider et agir de manière autonome, ainsi que leurs compétences sociales et professionnelles.

En matière de transmission d'informations, les SPOS collaborent étroitement avec des intervenants externes afin de favoriser l'insertion du jeune dans le monde du travail et un bon ancrage du jeune dans la réalité sociale.

Signatures :

Date : 2/10/2014

Prévention

Objectifs communs pour le travail de prévention réalisé par les assistant/es sociaux/ales, les éducateur/trices gradué/es et les psychologues des SPOS et du CPOS.

En matière de **prévention primaire**, qui est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour empêcher l'apparition de difficultés liées à la santé et au bien-être, les SPOS agissent à différents niveaux :

- ils participent aux politiques de l'Éducation nationale qui promeuvent un bon climat scolaire,
- ils initient des projets selon le concept d'écoles promotrices de la santé et réalisent, en coopération étroite avec des partenaires externes, des campagnes de sensibilisation et d'information.

Les principaux champs d'intervention couvrent un large éventail de domaines visant la promotion de la santé et du bien-être chez les jeunes ainsi que la promotion d'un environnement scolaire propice à l'épanouissement psychosocial des adolescents.

Au niveau de la **prévention secondaire**, qui vise la détection précoce des difficultés, dans le but de les découvrir à un stade où elles peuvent être prises en charge, les SPOS constatent et analysent les besoins spécifiques des jeunes plus susceptibles d'être concernés par une problématique donnée.

- En fonction des compétences et ressources disponibles, les SPOS réalisent eux-mêmes ces interventions ou choisissent les services et partenaires extérieurs pouvant offrir les compétences requises.
- Ils veillent à ce que les interventions et leur place dans la politique générale du lycée soient évaluées et réadaptées en conséquence.

Pour réaliser la **prévention tertiaire**, qui tend à éviter que les difficultés déjà présentes ne s'aggravent, les membres des CPOS/SPOS offrent des prises en charge aux jeunes qui se situent dans une dynamique de répétition des troubles. Des professionnels du CPOS/SPOS ont été spécifiquement formés et certifiés pour ces types d'intervention.